



EXACOMPTA

138 quai de Jemmapes
75010 Paris

Tel : 01.40.40.44.44
Fax: 01.42.41.09.60

commercial@exacompta.com

Page : 1 / 2

Facture 0283087751 du 24.11.2022

CLIENT LIVRE (C2130168)

BERGERAT MONNOYEUR PACA
MME MUNOZ 04 42 24 55 55
415 rue des Frères Perret
F-13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

CLIENT FACTURE (C2130168)

SI CONTACT
ZAC DE L ENFANT
110 RUE EMILIE GAUTIER
13290 AIX EN PROVENCE

N° ident TVA: FR69827498460
Incoterms ® 2020 : CIP - AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Représentant: M. BARGIGLI (E13)
Payeur : C2130168 Donneur ordre : C2130168

Article	Désignation	TVA	Cert.	Qté	Prix net	Montant
Livraison 252638089 du 24.11.2022 (poids : 68,940 KG) - Commande 221759110 du 21.11.2022 Correspondant(e): Sylvie L Votre référence: DEV0182091-37138						
274441E	Sem. Horizons 27 Gobi noir	C9	*PEF	72	PCE	7,74 / 1 PCE
214121E	Ag.Journ.planifiée 21 Winner noir	C9	*PEF	61	PCE	9,00 / 1 PCE

	SOUS-TOTAL HT	1.106,28
Conditions de paiement : Règlement à 30 Jrs FDM le 15	FRAIS DE PORT :	0,00
MODE DE PAIEMENT : LCR magnétique		
Domiciliation : SG AIX EN PROVENCE	Rib 3000300050 00020025304 43	TOTAL NET H.T.
C9 Taxe collectée 20 % (Base HT : 1.106,28)	T.V.A.	221,26
DATE DE REGLEMENT : 15.01.2023	TOTAL TTC (EUR)	1.327,54

TVA acquittée d'après les débits. Tout paiement sous 8 jours donne lieu à un escompte de 0,5% déduit de notre chiffre d'affaires taxable. Le montant de votre TVA déductible doit être diminué de celui afférent à l'escompte. Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts sur la base d'un taux annuel égal à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Toutes nos ventes sont effectuées avec une clause de réserve de propriété. Voir nos conditions générales de vente.

IBAN: FR76 3008 7334 4000 0223 6710 125 - BIC: CMCIFRPP

EXACOMPTA S.A.S. au capital de 2 160 000 Euros - Siret 70204756400068 - 702047564 RCS Paris - APE 1723Z - No TVA: FR37702047564

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXACOMPTA - Mise à jour février 2022.

1. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont établies pour une clientèle de revendeurs spécialisés en papeterie. Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Toute commande passée à notre société implique nécessairement l'acceptation sans réserves par l'acheteur des présentes conditions générales de vente et sa renonciation à l'application de ses propres conditions générales d'achat, sous réserve de conventions particulières dérogatoires le cas échéant convenues par écrit avec l'acheteur.

Notre société se réserve la faculté de modifier les présentes conditions générales de vente ; toute modification sera applicable de plein droit 30 jours après sa notification par écrit à l'acheteur.

2. VENTES - COMMANDES

Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité et les références des produits vendus ainsi que le lieu et la date de livraison. Les quantités commandées doivent nécessairement être des multiples exactes des colisages indiqués dans le catalogue de notre société.

Toute commande doit porter sur un montant minimal de 160 euros H.T. remises déduites et 700 euros HT pour les Dom Tom et l'exportation. Ce minimum ne s'applique pas sur les commandes de produits personnalisés passées par l'intermédiaire de notre site internet, qui font l'objet de conditions particulières précisées sur le site.

3. PRIX

Nos prix sont établis sur la base de notre tarif en vigueur à la date de la commande. La date de validité de nos prix est précisée sur notre tarif. En cas de fortes variations des cours des matières premières, un nouveau tarif pourra être adressé 6 semaines avant sa date effective d'application. Le tarif des produits millésimés est spécifique avec des périodes d'application liées à la durée de la collection. Sauf indication contraire, nos prix sont hors taxes. Nos offres sont toujours sans engagement et dans la limite des stocks disponibles.

4. MODALITES DE PAIEMENT

Nos produits sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non réglée à échéance donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement de pénalités de retard d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal - ces intérêts courront du jour suivant la date d'échéance jusqu'au complet paiement du prix - ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, en application du décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, JORF n°0231 du 4 octobre 2012.

Tout défaut de règlement ou tout incident de paiement donnera lieu à l'exigibilité des créances même non échues. Tout retard de paiement, quelle qu'en soit la cause ou l'importance, est susceptible d'entraîner la fermeture du compte de l'acheteur dans notre société et dans les autres sociétés du groupe Exacompta Clairefontaine.

Notre société se donne le droit de déroger aux conditions habituelles de paiement à l'égard des clients dont la solvabilité peut être préoccupante selon des modalités qu'elle communiquera à ces derniers, avant toute acceptation de commande.

L'acheteur pourra bénéficier d'un escompte dans les conditions suivantes:

- Escompte pour paiement comptant : 0,5% à condition que le paiement soit effectué au plus tard 8 jours après la date de facturation.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de notre société. Notamment, l'acheteur s'interdit de procéder unilatéralement à tous débits sur le montant de nos factures, et est averti qu'une telle pratique est susceptible d'entraîner la fermeture immédiate du compte de l'acheteur dans notre société et dans les autres sociétés du Groupe Exacompta Clairefontaine.

Toute modification des présentes conditions de règlement devra faire l'objet d'un accord préalable écrit de notre société.

5. EXPÉDITION

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Tout retard de livraison ne peut donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, à pénalités ou à annulation des commandes en cours. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers notre société et les autres sociétés de notre groupe Exacompta - Clairefontaine.

Toute commande égale ou supérieure à un montant de 380 euros H.T. remises déduites pour la France métropolitaine hors Corse, (600 Euros pour la Corse), est réalisée franco de port. Les commandes inférieures à ce montant sont majorées de 35 euros H.T. de participation aux frais de port.

Un service de livraison express (24H) est proposé pour les commandes saisies directement sur l'outil Exaclairshop pour la France Métropolitaine hors Corse. Pour ce service les commandes sont majorées de 40 euros H.T. de participation aux frais de port.

En cas de livraison de reliquat de commande, aucune facture de reliquat ne sera émise pour une somme inférieure à 160 euros H.T.

Pour les Dom Tom et l'exportation, toute commande égale ou supérieure à 1500 euros euros H.T. remises déduites, est réalisée franco transitaire.

Les produits voyagent toujours aux risques et périls du destinataire destinataire même lorsqu'ils sont expédiés franco de port. En cas de manquant, perte ouavarie survenant en cours de transport, il appartient au destinataire soit de refuser la palette ou le colis endommagé, soit de formuler toutes réserves sur le récépissé du transporteur au moment de la livraison et de les confirmer par courrier recommandé avec avis de réception auprès du transporteur dans les 72 heures de la réception des marchandises.

6. RETOURS

Aucun produit ne pourra être retourné par l'acheteur sans accord formel de notre représentant ou de notre société. Les retours faits sur des achats datant de plus de trois mois ne seront pas acceptés. Tout retour de produits dûment accepté s'effectuera aux frais de l'acheteur. Les marchandises non-conformes (ancienne présentation, articles non paquetés...), abîmées ou dégradées ne sont pas créditées.

7. RÉCLAMATIONS

L'acheteur doit s'assurer, à l'arrivée, du bon état de nos colis. Toute réclamation sur les vices apparents ou la non-conformité des produits livrés aux produits commandés ou au bordereau d'expédition doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours à compter de la réception des produits. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou défauts constatés. Il devra laisser à notre société toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède le cas échéant. Si la réclamation est reconnue bien fondée par nos services, notre société procèdera, au choix de l'acheteur, au remplacement des produits defectueux ou à leur remboursement par un avoir sur la prochaine commande, l'acheteur s'interdisant toute revendication de dommages et intérêts. Il est ici rappelé que l'acheteur n'est en aucun cas autorisé à soustraire de la facture le prix d'éventuels produits defectueux ou non-conformes.

8. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément à la loi du 25 janvier 1985, nos produits restent notre propriété jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des quelconques des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès l'expédition, des risques de perte et de détérioration des produits vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. L'acheteur s'oblige personnellement à l'égard de notre société à ne pas disposer, par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gages, des produits achetés avant le paiement intégral du prix. Il devra s'assurer en conséquence et en supporter les charges.

9. FORCE MAJEURE

Toute survenance d'un cas de force majeure faisant obstacle à la fourniture des produits dans les délais convenus sera notifiée à l'acheteur par tout moyen écrit dans les 48 heures suivant l'apparition du cas de force majeure. Les commandes en cours seront alors suspendues de plein droit et sans indemnité. Si la fourniture des produits demeure impossible pendant 30 jours suivant la notification du cas de force majeure, notre société ou l'acheteur pourra résilier de plein droit les commandes en cours, sans que l'acheteur puisse demander quelque indemnité que ce soit de ce chef. Pour l'application de la présente clause, sont notamment considérés comme des cas de force majeure, outre ceux retenus par la loi et la jurisprudence, les émeutes, les grèves, les restrictions de matière première, les intempéries, les catastrophes naturelles, les incendies, les accidents de toute sorte, et tout fait de la nature survenant dans nos usines ou dans celles de fournisseurs faisant obstacle à la fabrication ou à l'acheminement de nos produits.

10. LITIGE - CONTESTATION

Tout litige ou toute contestation, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

11. MENTIONS LEGALES ET RESPONSABILITE FLARGIE DU PRODUCTEUR

Numéro d'enregistrement en application de l'article L 541-10 du Code de l'Environnement : FR013339_01YCLL (REP des emballages ménagers) et FR013339 (REP des déchets d'éléments d'ameublement).